

A PROPOS DE...

Baudouin, roi des Belges

Le Roi Baudouin, qui restera dans la mémoire des défenseurs de la vie comme le seul chef d'un Etat occidental à s'être publiquement opposé à la légalisation de l'avortement dans son pays, abdiquant, le 30/03/90, pour ne pas signer une loi que sa conscience réprouvait, est décédé le 1^{er} août dernier.

Deux personnalités du mouvement pro-vie, l'un français et l'autre belge, font ici part de leur réflexion.

SI NOUS ETIONS EN GUERRE

Le lendemain des obsèques du roi BAUDOUIN, je me suis incliné devant son tombeau dans la crypte de l'église de LAEKEN.

Sur le flanc gauche de l'église, à l'extérieur, le buste du Maréchal FOCH, Commandant en Chef des armées alliées à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

«L'UNION FAIT LA FORCE». Cette vérité est bien connue. C'est aussi la devise du Peuple Belge, illustrée de façon si émouvante et exemplaire à la mort de son roi.

Si nous étions en guerre - avait dit un jour sévèrement le roi à des personnalités assumant des responsabilités politiques, économiques et sociales - nous ferions passer nos divergences de tous genres au second plan : «Si nous étions en guerre, c'est ce que nous ferions. Or, nous sommes en guerre : guerre pour la survie de notre appareil économique, pour le bien-être de tous et surtout des moins favorisés, pour notre place dans le monde». Ces propos lucides du roi BAUDOUIN, nous pouvons les reprendre à notre compte : oui, vraiment, nous sommes en guerre ; en guerre pour notre survie.

Le 11 novembre prochain, nous serons sans doute nombreux à nous retrouver à Paris, au Trocadéro sur le parvis des libertés et des droits de l'homme, face à la statue équestre du Maréchal Foch (puis ensuite, nous l'espérons, à Compiègne, au Carrefour de l'Armistice), pour honorer les morts de toutes les guerres, et puiser dans l'exemple de beaucoup de ceux qui ont sacrifié leur vie, des forces pour agir et combattre plus ardemment pour la défense de la vie. Puisse venir bientôt cet armistice qui mettra fin à la plus grande et à la plus hideuse des guerres : celle menée dans le monde entier contre la vie des enfants des hommes dès le sein maternel, et contre le caractère sacré de la vie humaine.

Nous sommes engagés dans une lutte sans merci qui dépasse nos forces, tant sont puissants les intérêts économiques hostiles à la vie et l'idéologie malthusienne qui les sous-tend.

De tous côtés, on entend dire que BAUDOUIN était un saint. Puisse ce Souverain qui a eu le courage de s'opposer à un acte en forme de loi autorisant le massacre des innocents, et qui a su préserver et assurer l'unité de son peuple, nous servir d'exemple et obtenir à ceux qui croient en la vie, le courage de s'unir et de s'engager sans réserve pour défendre la vie.

J.B. Grenouilleau,

Comité pour Sauver l'Enfant-à-Naître - 20/08/93

A noter que l'AOCPA (Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement) et Laissez-Les-Vivre ont protesté contre le choix de Simone Veil, promotrice de l'avortement en France, comme représentante de ce pays aux obsèques du roi.

Pour une biographie du roi Baudouin, on pourra se référer aux articles suivants : *Valeurs actuelles*, 16/08/93; *Le Figaro*, 02 et 09/08/93; *Le Canard enchaîné*, 04/08/93; *La Croix*, 03/08/93; *Le Quot. de Paris*, 02 et 09/08/93; *Présent*, 10/08/93.

IMPRESSIONS D'UN MILITANT PRO-VIE BELGE

En apprenant le décès du Roi Baudouin de Belgique, je demande que dans les groupements pro-vie de toutes les nations, on se souvienne que le 30 mars 1990, ce souverain posa un geste, unique en Europe et peut-être dans le monde, d'un chef d'Etat qui refusa de signer le texte approuvé par le Parlement en vue de rendre légal l'avortement provoqué volontairement.

Durant les vingt années de résistance, dans une Europe déjà affligée de la pratique légale de l'"i.v.g.", bien des Belges se disaient que le couple royal était foncièrement pro-vie. Le Roi Baudouin n'avait-il pas déclaré un jour, à propos de leur impossibilité d'avoir des enfants :

«Nous avons compris que, en n'ayant pas d'enfants à nous, notre cœur est plus libre pour aimer tous les enfants, absolument tous !»

Pourtant, disant et redisant aux électeurs qu'un travail s'imposait auprès des parlementaires pour empêcher que le mal s'étende à la Belgique, j'eus le souffle coupé lorsqu'un ami me répondit : «de toute façon cette loi ne passera pas, le Roi ne signera pas». Et en effet, le Roi n'a pas signé. On ne peut même pas dire que le texte sur l'"i.v.g." a été honoré d'une vraie loi, mais le texte est appliqué, il a modifié le code pénal.

N'eût-il pas mieux valu qu'une action populaire ait empêché cela, à l'exemple de l'Irlande, où le peuple s'opposa au dessein mal avoué des politiciens ?

Dans son discours de la Fête Nationale, le 21 juillet dernier, dix jours avant sa mort, le Roi Baudouin a dit, en faisant appel au civisme des citoyens :

«Ce civisme implique que chaque citoyen, se sente plus responsable de la démocratie parlementaire. Celle-ci exige que les citoyens se préoccupent davantage du bien public. La désaffection vis-à-vis de la politique est stérile et comporte des dangers pour nos institutions.»

En démocratie, prétend-on, le peuple est souverain, mais quand l'électeur se désintéresse de la politique, quand il se fie au courage d'un seul homme, fût-il un roi, pour maintenir les lois dans le bon chemin, le citoyen abdique ses propres responsabilités, il prépare la dictature que des partis sont toujours prêts à exercer, même s'ils ne se disent pas totalitaires.

Dans notre lutte pour le droit à la vie des plus petits, droit que seul le pouvoir politique peut faire respecter, saurons-nous nous inspirer de ces dernières paroles publiques du Roi BAUDOUIN, et les appliquer ?

Marcel Deraedt,

Jurivie - 1er août 1993

Sommaire

Editorial :	p. 1	Agenda :	p. 7
Actualités :	p. 2	Bibliographie :	
Dossier :	p. 5	lu pour vous :	p. 8

ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

Avortement

France : l'AOCPA a déposé une **plainte à l'encontre du magazine *Que Choisir-Santé*** qui avait vanté, dans son édition n° 32 (juillet-août 1993), les mérites de la pilule abortive RU 486, en violation de la loi interdisant la publicité pour l'avortement. (Communiqué AOCPA, 26/07/93)

France : une habitante de Tourcoing, Mme Sylvie RICHAUD, vient de faire déposer deux requêtes devant le tribunal administratif de Lille à l'encontre de l'hôpital de Tourcoing. En 1988, cette femme enceinte de 5 mois avait subi un avortement après qu'un test de dépistage ait pronostiqué qu'elle était atteinte du SIDA, pronostic qui, à l'occasion d'un autre contrôle en 1989 s'était révélé faux. En plus de cela, la patiente déclare que les gynécologues lui ont forcé la main ; **l'avortement a été réalisé sans consultation médicale consignée par écrit et sans délai**, alors que la loi prévoit un délai de **10 jours entre la demande et la réalisation de tout avortement**.

(La Croix, 02/09/93.)

France : le député Gilbert GANTIER a déposé à l'Assemblée Nationale, le 08/06/93, une **proposition de loi tendant à abroger la loi n° 82-1172 du 31/12/82 relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique** et aux modalités de financement de cette mesure. La proposition de loi prévoit l'abrogation du cinquième alinéa (4°) de l'article L. 321-&, le quinzième alinéa (2°) de l'article L. 615-14, ainsi que les articles L. 711-6 et L. 713-13 du code de la Sécurité sociale. En d'autres termes, elle prévoit d'abroger le remboursement des avortements non-thérapeutiques par l'Etat, tout en laissant intactes les dispositions de l'article 181-2 du code de la famille et de l'aide sociale qui prévoit la prise en charge de l'avortement par l'aide médicale pour les pauvres. En 1993, 140 millions de francs ont été inscrits au budget de l'Etat au titre des articles visés par la présente proposition de loi, et 7 millions de francs au titre de l'aide médicale pour la couverture des frais afférents à l'avortement.

La proposition de loi a été signée par les députés suivants :

Jean-Claude ASPHE, André BASCOU, René BEAUMONT, Raoul BETEILLE, Yves BONNET, Alphonse BOURGASSER, Lucien BRENOT, Bernard CARAYON, Jean-Marc CHARTOIRE, Daniel COLIN, Frédéric de SAINT-SERNIN, Hubert FALCO, Pierre FAVRE, Jacques FERON, Yvon JACOB, Denis JACQUAT, Jean JUVENTIN, Henri LALANNE, Marc LE FUR, Arnaud LEPERCQ, Maurice LIGOT, Christian MARTIN, Pierre MICAUX, Jean RIGAUD, Francis SAINT-ELLIER, Bernard SCREINER, Franck THOMAS-RICHARD, Michel VUIBERT et Mme Christine BOUTIN.

L'AOCPA (Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement) soutient cette initiative et invite les militants pro-vie à demander à leur député d'en faire autant.

(Proposition de loi n° 274, A.N. 08/07/93; communiqué AOCPA)

Royaume-Uni : le Tribunal d'Appel pour l'Immigration a rejeté un appel de Don Tresher, un américain qui avait été expulsé en mars dernier et **interdit de séjour en Angleterre pour avoir**

participé à des protestations à l'extérieur d'avortoirs londoniens.

(Herald Trib. Int, 07/08/93)

Etats-Unis : le 19/08/93 une femme de 37 ans, Rachel SHANNON, a **blesé par balle** le Dr Georges Tiller **à la sortie de l'avortoir où il exerce**, à Wicita, dans le Kansas. L'avorteur n'a eu qu'une blessure superficielle au bras, tandis que l'auteur de l'attentat a été incarcérée.

(Le Figaro, 23/08/93; Herald Trib. Int., 24/08/93)

Etats-Unis : début août, les quelques 450 délégués de l'**American Bar Association** (organisation professionnelle des juristes américains) ont rejeté par 313 voix contre 128, un projet de référendum soumettant à l'accord des 370 000 membres la politique de l'association en matière d'avortement. Depuis 1990, l'association mène effectivement une politique pro-avortement, qui s'était soldée à l'époque par le départ de 5 000 protestataires.

(Herald trib. Int. 12/08/93)

Etats-Unis : Le Congrès est le lieu d'une bataille serrée entre partisans et opposants du droit à la vie, autour du **nouveau plan d'assurance sociale** concocté par l'administration Clinton. Le 03/08/93, à deux voix près (51 contre 48), les sénateurs ont autorisé le remboursement de l'avortement par l'assurance sociale des employés fédéraux. Ce vote laisse planer l'incertitude sur les résultats d'un autre vote qui aura lieu à l'automne et concernera l'extension du remboursement de l'avortement à l'ensemble de la population.

(Herald Trib. Int. 05/08/93; The Economist, 31/07/93)

Etats-Unis : à l'occasion de sa visite aux Etats-Unis pour la **8° journée mondiale de la jeunesse**, du 12 au 16 août 1993, le pape a réitéré à plusieurs reprises son appel à défendre la vie, notamment :

- le 12 août, dès la cérémonie d'accueil avec Bill Clinton, Jean-Paul II a réaffirmé : *« Si tu veux la justice pour tous, la vraie liberté et la paix durable, défends la vie, Amérique », « Les meilleures traditions de votre terre reposent sur le respect de ceux qui ne peuvent pas se défendre », « Toutes les grandes causes qui sont les vôtres aujourd'hui n'auront de sens que dans la mesure où vous garantirez le droit à la vie et protégerez la personne humaine; le test ultime de votre grandeur est la manière dont vous traitez chaque être humain, et particulièrement les plus faibles et les moins armés pour se défendre »* et encore après son entretien privé avec le président : *« La dignité inaliénable de chaque homme et les droits qui découlent de cette dignité - en premier lieu le droit à la vie et à la défense de la vie - aussi bien que le bien-être et le plein développement de l'homme et des peuples sont au coeur du message et de l'action de l'Eglise dans le monde. »*

- le 14 août : *« Dans son souci de justice universelle, l'Eglise s'engage, sans réserve, à la sauvegarde et à la recherche du bien-être de chaque vie humaine, y compris celles qui ne sont pas encore venues au monde. (...) Ceux qui respectent la vie doivent accompagner leur enseignement sur la valeur de toute vie humaine par des actes concrets et effectifs de solidarité pour les personnes en situation difficile. Sans la charité, la lutte pour la vie serait privée de l'ingrédient essentiel de la morale chrétienne. », « C'est au moment où la science et la médecine réussissent à avoir une plus grande capacité à veiller sur la santé et sur la vie que, précisément, les menaces contre la vie deviennent plus insidieuses. L'avortement et l'euthanasie - meurtres réels de véritables êtres humains - sont revendiqués comme des « droits » et des solutions à des « problèmes » individuels ou des problèmes de société. (...) Le massacre des innocents n'est pas un acte moins*

pécheur ou moins destructeur parce qu'il est accompli de manière légale et scientifique.».

- le 15 août : «Ce monde merveilleux est le théâtre d'une bataille sans fin pour notre dignité et notre identité d'êtres libres. Cette bataille évoque celle de l'Apocalypse. C'est un combat contre les oeuvres des ténèbres, contre le diable, prince de ce monde et père du mensonge qui tente d'éradier du coeur humain le respect pour ce don fondamental de Dieu : la vie.» , «La famille est la première à être attaquée. Et l'on nie le caractère sacré de la vie humaine. Naturellement, les membres les plus vulnérables de la société sont les plus menacés : les enfants non encore nés, les jeunes, les malades, les handicapés, les personnes âgées, les pauvres, les chômeurs, les immigrés et les réfugiés, le Sud du monde.» , «Dans notre siècle, comme jamais à aucun moment de l'Histoire, la culture de la mort n'a secrété une forme sociale et institutionnelle de légalité pour justifier les crimes les plus horribles contre l'humanité : génocides, la «solution finale», les purifications ethniques, la suppression massive d'êtres humains avant même leur naissance ou avant qu'ils n'atteignent le moment naturel de la mort».

[Nota : les dates correspondant à chaque déclaration ne coïncident pas toujours d'un quotidien à l'autre]

(Le Quot. de Paris, 12, 13 et 16/08/93; Le Monde, 12 et 17/08/93; Le Figaro, 10, 14, 16, 17, 20 et 23/08/93; La Croix, 10 et 14/08/93; Herald Trib. Int. 14, 16, 17 et 20/08/93; Liberation, 14 et 16/08/93; L'Humanité, 16/08/93; Newsweek, 16 et 23/08/93; Présent, 17 et 18/08/93)

Etats-unis : la Commission sénatoriale chargée d'étudier la **nomination de Mrs Ruth Bader Ginsburg à la Cour suprême**, le 29/07/93, puis le sénat entier, le 03/08/93, ont confirmé cette nomination présentée par le président Clinton. [Mrs Ginsburg est ouvertement partisane de l'avortement].

(Herald trib. Int. 30/07 et 04/08/93; Le Quot. de Paris, 04/08/93)

Euthanasie

France : selon une étude de l'INSERM (Institut National de la Recherche Médicale), 42% des femmes seraient favorables à l'**élimination après la naissance des enfants atteints de malformation sévère**. La question était rédigée en ces termes : «L'euthanasie vous paraît-elle justifiée, à la naissance, pour un enfant aux malformations sévères ?». Par ailleurs, 75% des femmes interrogées se déclarent favorables à l'avortement en cas de dépistage d'une trisomie 21 chez l'enfant-à-naître, tandis que 15% le jugent inacceptable.

(Le Figaro, 21/08/93; Le Quot. du Medecin, 25/08/93; Le Monde, 21/08/93; Libération, 25/08/93)

Etats-Unis : le 17/08/93, à Detroit, dans le Michigan, le **Dr. Jack Kevorkian a été inculpé d'assistance au suicide**, en vertu de la loi prohibant ce crime dont l'Etat s'était dotée au printemps dernier, excédé par cet homme de 65 ans qui avait profité d'un vide juridique pour éliminer au fil des ans 17 «patients».

(Le Monde, 19/08/93)

Royaume-Uni : les **évêques catholiques et anglicans ont élaboré une position commune rejetant l'euthanasie**, dont ils ont adressé la lettre à la Chambre des Lords, qui étudie actuellement un changement éventuel de la loi interdisant ce crime.

(La Croix, 03/08/93)

Grossesse

Etats-Unis : les **fonctions vitales** d'une femme américaine de 28 ans, morte des suites d'un attentat, et qui était enceinte de 17 semaines, ont été **maintenues artificiellement 105 jours jusqu'à permettre la naissance par césarienne de son enfant, un garçon**.

(Le Figaro, 05/08/93; La Croix, 05/08/93)

Contrôle des naissances

Philippines : les évêques ont expressément dénoncé le nouveau plan de contrôle des naissances du gouvernement comme étant une émanation de «l'impérialisme américain», citant un document américain publié au début de la décennie, datant de 1974, et exposant la politique anti-natale de ce pays dans le Tiers-monde en vue d'assurer le maintien de l'hégémonie américaine? (Herald Trib. Int., 18/08/93; Le Canard Enchaîné, 11/08/93; Far Eastern Economic Review, 12/08/93)

Politique familiale

France : la Fédération des Familles de France, qui regroupe 160 000 familles, a déposé au printemps un recours devant le Conseil d'Etat contre l'Etat qui n'a cessé de violer les dispositions de la loi du 12 juillet 1977 sur la revalorisation des allocations familiales. Selon la FFF, l'Etat n'a pas revalorisé les allocations familiales au même rythme que prévu par la loi, spoliant ainsi les familles d'un montant de 14 milliards de francs sur une période de 15 ans. En juillet, le Conseil d'Etat a rejeté la requête. La FFF, par la personne de son président Jacques BICHOT, espère amender la **loi cadre sur la famille**, que le gouvernement prépare, pour obtenir gain de cause et obtenir dans l'avenir un calcul plus juste des revalorisations. Courant août le député RPR **Colette CODACCIONI** a remis au premier ministre un pré-rapport sur l'enquête qui lui avait été demandée en vue d'élaborer cette loi cadre. Les cinq axes du pré-rapport concernent :

- une réforme de la fiscalité en vue de dépenaliser les familles par rapport aux concubins sans enfant ;
- une simplification des prestations familiales ;
- des incitations à avoir des enfants pour les femmes travaillant à l'extérieur ;
- une politique de logement ;
- une modification du système des retraites.

(minute, 01/09/93; Famille Chrétienne, 19 et 26/08/93; Le Figaro, 18 et 27/08/93; L'Humanité, 06/08/93; Le Quot. de Paris, 13/08/93)

France : le député François d'HARCOURT a déposé à l'Assemblée Nationale le 04/05/93 une **proposition de loi tendant à créer un revenu mensuel au profit des mères au foyer, dénommé «salaire maternel»**. La proposition prévoit un salaire mensuel indexé sur le SMIC et d'un montant égal à celui-ci, et soumis aux mêmes prélèvements que ceux auxquels sont soumis les autres salaires.

(Proposition de loi n° 128, A.N., 29/06/93)

PMA

Danemark : une femme qui avait subi un traitement contre la stérilité s'est trouvée **enceinte de 9 enfants**. Des avortements sélectifs sont prévus.

(L'Humanité, 12/08/93)

Révolution dans les rangs des dirigeants de Hoechst et de Roussel-Uclaf

On a appris le 2 septembre les modifications qui interviendraient au sein des instances dirigeantes de Hoechst, le géant allemand de la chimie, et de Roussel-Uclaf, sa filiale française.

Michel Raoult, président de l'AOCPA, a bien voulu commenter cette affaire pour TransVIE-mag.

Confronté aux spectaculaires bouleversements qui touchent la plupart des dirigeants de premier niveau des deux firmes responsables de la production du RU 486, la pilule abortive, E. Sakiz ne cesse de se féliciter du choix de Hoechst de considérer Roussel-Uclaf «comme une entité indépendante» en ne rachetant pas les 35% que Rhône-poulenc détenait dans son capital.

Les choses, en réalité ne sont pas simples et le sort qui sera fait au RU 486 dépendra notamment de l'attitude des trois personnalités allemandes suivantes :

- Jürgen DORMANN (53 ans) appelé à succéder en avril 94 à Wolfgang HILGER à la tête de Hoechst.

Sa position, non connue à ce jour, sera déterminante vis-à-vis de l'exportation du RU 486, notamment en Allemagne et aux USA.

- Martin FRÜHAUF (60 ans) nommé vice-président du conseil de surveillance de Roussel-Uclaf.

C'est lui qui, au cours de l'assemblée générale du 21 juin 93, a défendu Hoechst face aux actionnaires-militants pro-vie. Il a brutalement découvert l'importance de la contestation du RU 486 en France mais n'a pas exprimé de position personnelle. C'est l'une des deux personnes sur laquelle les militants pro-vie devront agir le plus fortement.

- Ernst-Günter AFTING (51 ans) succédera à Edouard SAKIZ le 1° janvier 94, ce dernier prenant la présidence du conseil de surveillance. C'est de toute évidence l'autre personne sur laquelle il convient d'agir. Il était jusqu'à alors totalement inconnu des milieux pro-vie ■

(Le Figaro, 02/09/93; Le Monde, 02/09/93; Les Echos, 02/09/93)

www.transvie.com

AGENDA

Ars, 25-28/10/93

Session théologique et pastorale : gradualité de la loi et loi de la gradualité. Institut Jean-Paul II pour le mariage et la famille. inscription : 900 F.

Renseignement/inscription :

Père J.F. Amiot

Evêché de Belley-Ars

31 rue Dr Nodet

BP 154

01004 Bourg-en-Bresse

Tél : 74 21 65 67, Fax : 74 32 01 79

St Lambert des Bois (Yvelines),

2^e dimanche d'octobre (10/10/93)

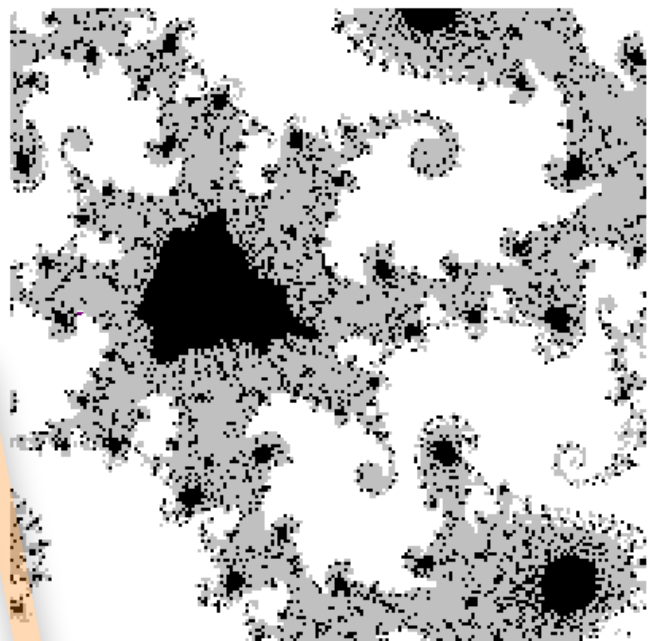
Pèlerinage à Notre-Dame de Vie (initialement invoquée au XIV^e siècle pour les femmes ne pouvant avoir d'enfant) pour les femmes menacées dans leur maternité et pour celles blessées par un avortement.

Paris, 06/10/93

Conférence d'information sur la méthode Billings, maternité Ste-Félicité, 37 rue Lambert, Paris 15°, 20h30 (entrée libre)

Rens. : M et Mme Lafont,

(1) 40 72 67 54.



TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

☎ (33) 81 88 75 31 - Fax (33) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

Commission paritaire : n° 74 425

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

BIBLIOGRAPHIE

Iu pour vous

L'enfant-accident.

Lagroua WEILL-HALLE, 1961.
Société des Editions modernes.

La mémoire est un devoir de l'homme libre. Relire, 30 années plus tard, un ouvrage du Mouvement Français pour le Planning Familial, sous la plume de Mme WEILL-HALLE, son animatrice d'alors, c'est mieux comprendre le présent et préparer l'avenir. Certes, l'ouvrage a été écrit non pas pour libéraliser l'avortement (chaque chose en son temps !), mais pour obtenir la légalisation de la contraception (en utilisant même, au besoin l'argument fallacieux selon lequel plus de contraceptions signifierait moins d'avortements). Mais l'idéologie et les mécanismes de propagande qui feront leurs preuves pour la contraception et seront repris avec succès, dix années plus tard, pour obtenir la libéralisation de l'avortement, sont déjà là :

- notion d'enfant «indésiré», soumis de ce fait, bien évidemment, à de graves risques de troubles caractériels et partant *de facto* dans la vie avec un handicap ;
- affirmation selon laquelle «la jeune femme, il y a 50 ans, avait une vie conjugale sans joie et se consacrait dans une abnégation totale, souvent voisine de l'inconscience, à l'éducation de ses enfants» ;
- exagération du nombre d'avortements clandestins («plusieurs centaines de milliers», «un demi-million») ;
- utilisation de cas particuliers dramatiques pour obtenir l'adhésion à un projet de loi de portée générale ;
- déformation (jusqu'à l'inversion) des propos des opposants (essentiellement l'Eglise catholique : «l'acte d'amour est marqué du sceau du péché originel. La procréation apparaît comme la seule sanction susceptible de le racheter») ;
- mise en valeur des dissensions internes des opposants (citation de prêtres favorables à la contraception) ;
- dénigrement de la position adverse, décrite à la fois comme arriérée et inefficace («plutôt qu'une plus stricte discipline des mœurs, cette prise de position de la hiérarchie catholique ne vait-elle pas favoriser l'obscurantisme des masses catholiques»; «l'homme que nous voyons s'agiter sous nos yeux dans ses croisades contre le Birth Control est encore un homme du XIX^e Siècle qui ne conçoit pas la société sans prédominance masculine (...) mais cette minorité de la femme à laquelle il tient se trouve directement liée à sa propre minorité, à son manque de maturité, à son aliénation dans le mythe. La survivance de cette mentalité archaïque est finalement le seul frein à l'avènement d'une société adulte, débarrassée enfin de ses préjugés, ouverte sans crainte au planning familial, lui-même démystifié de ses origines néomalthusiennes [tiens ?], c'est-à-dire au seul service de la personne humaine.»)



Au passage, on apprend [ou ré-apprend] d'intéressants détails concernant l'origine du Planning Familial : «La Ligue néomalthusienne internationale s'est transformée en 1930, en Fédération mondiale des organismes de Birth Control pour prendre finalement le nom d'International Planned Parenthood Federation [IPPF, Fédération Internationale du Planning Familial]»... Plus intéressant encore, Mme WEILL-HALLE semblait vouer un culte sans faille à l'exemple soviétique : «les Soviétiques combattent l'idée du contrôle des naissances qu'ils jugent lié au maintien des vieilles hiérarchies, à une politique de réaction et d'impérialisme, mais ils l'envisagent chez eux comme un facteur d'équilibre, de planification et de progrès»;

«L'année dernière ce sont trois médecins soviétiques qui se sont rendus à Londres, à l'invitation de l'Association du Planning Familial (Family Planning Association). Un manuel d'enseignement à l'usage des médecins de toutes les Républiques d'URSS est en cours de rédaction et un Comité Scientifique spécial a été mis sur pied. Le Pr Boleslav Smoulevitch a bien caractérisé cette initiation dans un article publié en juillet 1958 par Les Nouvelles de Moscou : «En Union Soviétique où existe une puissante économie socialiste, où la protection de la santé publique et le niveau de vie des peuples s'améliorent sans cesse, le gouvernement encourage l'accroissement de la population non seulement en prenant des mesures propres à réduire la mortalité, mais aussi en stimulant la natalité. Mais cela ne veut pas dire qu'il existe dans notre pays des restrictions quelconques à l'emploi des moyens anti-conceptionnels. Chez nous, les époux sont libres de déterminer eux-mêmes

le nombre de leurs enfants, mais l'Etat crée toutes les conditions pour l'accroissement de la famille»

Trois décennies plus tard, décennies de souffrance pour le peuple des «lendemain qui chantent», nous pouvons constater combien Mme WEILL-HALLE s'est trompée en applaudissant le système soviétique. Combien d'autres années de souffrance devrons-nous subir, nous, le peuple de la «libération sexuelle», avant de réaliser qu'elle s'est tout autant trompée en fustigeant les «normes sexuelles périmées» et l'«obscurantisme» des partisans du respect de la vie ?

Nota : Une dizaine d'année après la parution de ce livre, Mme WEILLE-HALLE, dans un nouvel ouvrage, a publiquement pris ses distances avec l'idéologie du Planning Familial qu'elle avait promu antérieurement.

DOSSIER

AVORTEMENT ET VIOLENCE SUR ENFANTS

Quand l'avortement a été légalisé en Angleterre en 1967 il a été dit que cela conduirait à une diminution du nombre de cas de violence parentale sur enfants. Cette idée était symbolisée par le slogan "Every child a wanted child" (en France : "C'est quand même plus chouette d'être désiré"). Pourtant, selon les données et les estimations du NSPCC, le nombre de cas de violence sur enfant a plus que doublé depuis 1977. Le NSPCC fait remarquer qu'un accroissement du nombre de cas rapportés ne signifie pas forcément un accroissement identique du nombre de cas réels, mais peut aussi refléter une conscience accrue du problème. Même si on l'admet, il reste que cela ne constitue certainement pas non plus une indication que le nombre réel ait diminué ■

VIOLENCES PARENTALES SUR ENFANTS Angleterre et Pays de Galles 1977 - 1989				
Avortements (nombre)	Année	Cas d'abus parentaux sur enfants - violences physiques -		
		Nombre de cas enregistrés par la NSPCC	Taux*	Nombre estimé de cas au niveau national
133 004	1977	689	0.43	4 699
141 558	1978	715	0.45	4 803
149 746	1979	683	0.43	4 493
160 903	1980	774	0.50	5 152
162 480	1981	807	0.57	5 723
163 045	1982	661	0.63	6 388
162 161	1983*	675	0.70	6 800
169 993	1984	707	0.74	7 050
171 873	1985	909	0.96	9 100
172 286	1986	938	1.02	9 600
174 276	1987	808	0.86	8 070
183 798	1988	850	0.95	8 300
183 974	1989	978	1.025	9 600
*pour 1 000 enfants âgés de 0 à 14 ans **à partir de 1983 les estimations nationales sont arrondies				
d'après : Legal Abortion Examined, 21 Years of Abortion Statistics, SPUC Educational Research Trust, 1992				
SOURCES				
<u>Avortement :</u>				
Office of Population Censuses & Surveys, HMSO (statistiques officielles)				
<u>Abus sur enfant :</u>				
NSPCC. (Société National pour la Prévention de la Cruauté envers les Enfants - National Society for the Prevention of Cruelty to Children)				

Avortement

· Ce qu'on voulait nous faire croire
avant la légalisation



Affiche MLAC 1973

· Ce que l'on sait maintenant



©TransVIE-mag 1993

La Société Nationale pour la Prévention de la Cruauté envers les Enfants (National Society for the Prevention of Cruelty to Children, NSPCC) conduit des recherches depuis 1973 sur des registres d'enfants ayant été l'objet de violence parentale ou repérés comme étant en situation à risque de l'être. Ces données constituent la plus ancienne source d'informations continue et à grande échelle sur la violence à enfants en Angleterre et Pays de Galles.

Tenus par la NSPCC pour le compte des autorités locales, ces registres couvrent environ 10% des enfants vivant dans ces deux pays. Toutefois, ce pourcentage a varié selon les années lorsque de nouvelles zones géographiques étaient couvertes ou lorsque les autorités

locales ont pris le relai de la NSPCC. Pour cette raison, le nombre de cas enregistrés, en valeur absolue, n'est pas comparable d'une année sur l'autre. C'est pourquoi la NSPCC calcule le taux de violence à enfants en tenant compte du nombre d'enfants vivant dans les régions couvertes par les registres. L'estimation pour l'ensemble du pays est alors obtenue par extrapolation du taux observé dans les régions couvertes par les registres, en le rapportant au nombre d'enfants du même âge dans l'ensemble du pays.

Malgré la marge d'erreur inévitable, ces données constituent le seul repère à long terme des cas de violence sur enfants. Ici, les données utilisées concernent uniquement les cas de violence physique parentale sur les enfants. ■

Avortement et violences parentales sur enfants

Angleterre et Pays de Galles

1977 - 1989

